

QUÉBEC
MRC DE DEUX-MONTAGNES
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le mercredi 13 décembre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct.

Sont présents :

- Mme Priscilla Lamontagne, conseillère*
- Mme Claire Wallot, conseillère*
- Mme Line Surprenant, conseillère*
- M. Francis Limoges, conseiller*
- M. Marc-André Daoust, conseiller*
- Mme Julie Pelletier, conseillère*
- M. Alex Brisebois-Proulx, conseiller*
- M. Loïc Boyer, conseiller*

Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire François Robillard.

Sont aussi présents :

- M. Jacques Brisebois, directeur général par intérim*
- M. Louis Pilon, greffier*
- M. Marc-André Lefebvre, directeur général adjoint*
- Mme Judith Émond, conseillère aux communications et médias sociaux*
- Mme Caroline Lajeunesse, trésorière*

SUR CE :

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Au début de la séance, le maire constate le quorum et procède à la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

1. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du budget des revenus et des dépenses pour l'exercice financier 2024 ;
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 ;
4. Période d'intervention ;
5. Levée de la séance.

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Claire Wallot et résolu unanimement

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) prévoit que le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le budget du prochain exercice financier ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer
et résolu unanimement

D'approuver le budget des revenus et dépenses au montant de 30 982 907 \$ pour l'exercice financier 2024.

Revenus	
Taxes	25 363 094 \$
Paiements tenant lieu de taxes	375 311 \$
Autres revenus de sources locales	3 082 530 \$
Transferts	2 161 972 \$

Total des revenus	30 982 907 \$
--------------------------	----------------------

Dépenses de fonctionnement	
Administration générale	3 544 834 \$
Greffe	568 407 \$
Sécurité publique	6 504 620 \$
Transport	7 964 992 \$
Hygiène du milieu	6 268 234 \$
Aménagement, urbanisme et développement	699 663 \$
Loisirs et culture	3 566 418 \$
Frais de financement	710 532 \$

Total des dépenses de fonctionnement	29 827 700 \$
---	----------------------

Autres activités financières	
Remboursement de la dette à long terme	1 386 850 \$
Transfert à l'état des activités d'investissement	25 000 \$
Réserves financières et Fonds réservés	201 567 \$
Affectation – excédent accumulé	- 458 210 \$

Total des dépenses et affectations	30 982 907 \$
---	----------------------

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE l'article 473 de la Loi sur les cités et ville (RLRQ, c. C-19) prévoit que le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes ;

En conséquence :

Il est proposé par La conseillère Line Surprenant
et résolu unanimement

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026
tel que déposé en date de ce jour et qui est joint aux présentes.

Que le programme triennal d'immobilisations sera accessible aux citoyens,
notamment sur le site Internet de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Année 2024 :	14 457 000 \$
Année 2025 :	16 533 000 \$
Année 2026 :	40 650 000 \$
Total :	71 640 000 \$

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION

Les sujets à discuter étant terminés, le maire demande aux personnes présentes dans
l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, le maire demande la levée de la séance.

ADOPTÉE

2023-12-366

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust
et résolu unanimement*

De lever la séance à 20 h 04.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIER

Le 13 décembre 2023